

**Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal
De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS**

Séance du 03 décembre 2016

Nombre de membres :	Date de la convocation	: 29 novembre 2016
- du Conseil Municipal : 19	Date d'affichage	: 29 novembre 2016
- en exercice : 19		
- qui ont pris part à la délibération : 14		

Présents : Mesdames Anne-Marie DELARBRE, Anne DESBRUS, Martine FINIELS, Marie-Josèphe REYNAUD, Danielle SAGNES, Isabelle SALLES, Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Marcel FRECHET, Pascal FUOCO, Gilbert GREVE.

Procuration de :

- Madame Elsa BRUNEL à Madame Isabelle SALLES
- Madame Bernadette TRAVERSIER à Madame Danielle SAGNES
- Monsieur Frank de PIERREFEU à Madame Marie-Josèphe REYNAUD

Absent excusé :

- Monsieur Gérard NONY

Absents non excusés :

- Madame Raphaële COURTIAL
- Madame Iris PONS
- Monsieur Gérard GOULLEY
- Monsieur Jean-Pierre MAISONNIAC

Secrétaire de séance : Danielle SAGNES

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance, Madame Isabelle SALLES.

2. Marché de travaux d'aménagement de la voirie du parking de la maison de santé et de la rue Rosalie Combier

Madame le maire indique que dans le cadre de la convention de groupement de commande pour des travaux de voirie entre la Communauté de Communes du Pays de Vernoux et la Commune, un marché de travaux d'aménagement des voiries : parking de la maison de santé et rue Rosalie Combier a été lancé et que deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

Madame le Maire présente et demande l'autorisation au conseil municipal de signer le marché avec le groupement d'entreprise SARL GERLAND ET FILS/EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, pour un montant H.T. de 213.102,50 € comprenant :

- Tranche ferme : 137.189,50 € H.T. (enrobé du parking du haut, éclairage public, trottoir côté immeubles et la voirie de la rue Rosalie Combier)
- Tranche optionnelle : 75.913,00 € H.T. (cheminement piéton, bassin de rétention et le parking Sagnelaides)

Madame le Maire précise que le parking de Sagnelaides ne se fera pas, car il est dans une zone interdite à l'urbanisation (à cet effet un avenant négatif sera signé). Ces marchés seront sur inscrits sur le budget 2017.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 voix pour et 2 abstentions (Madame Marie-Josèphe REYNAUD et Monsieur Frank de PIERREFEU), autorise Madame le Maire, à signer le marché de travaux avec le groupement d'entreprises SARL GERLAND ET FILS/EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, pour un montant de 213.102,50 € H.T. (deux cent treize mille cent deux euros et cinquante centimes, hors taxes).

Fin de séance : 09h50